

Bâtiment de la Microtechnique Microcity sur le site de la Maladière à Neuchâtel

Le Conseil d'Etat opte pour un financement direct par l'Etat

Le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à un financement privé pour la réalisation du Bâtiment de la Microtechnique sur le site de la Maladière à Neuchâtel. C'est par conséquent dans le cadre d'un financement conventionnel qu'il soumettra au Grand Conseil un crédit d'engagement de 71,4 millions de francs nécessaires à la réalisation du bâtiment de la microtechnique. La construction du Bâtiment de la Microtechnique est une étape capitale pour le développement du Pôle neuchâtelois de la microtechnique.

Le développement du Pôle de la microtechnique décidé par le Conseil d'Etat en août 2008 est estimé à 80 millions de francs, montant qui intègre le transfert du Comlab au CSEM, devisé à 8,5 millions de francs, et qui a donné lieu à un crédit d'engagement adopté par le Grand Conseil en avril 2009.

L'option d'un financement privé sous forme de leasing immobilier pour la construction du Bâtiment de la Microtechnique Microcity - projet dévoilé le 26 février 2010 à l'occasion d'une conférence de presse - a été examinée de manière approfondie, compte tenu de la situation financière délicate du canton et du besoin de financement important de ce projet.

Toutefois, la comparaison entre un financement direct par l'Etat et la meilleure offre privée montre que le financement privé génère au minimum huit à dix millions de francs de plus d'endettement par rapport à un financement direct par l'Etat.

Option d'un financement conventionnel retenue

Au vu de ces éléments de coûts, du montage complexe qu'implique ce type d'opérations et d'une appréciation politique de la situation, le Conseil d'Etat a pris l'option de renoncer à un financement privé pour ce projet. Par ailleurs, l'Etat veut avoir la responsabilité, la conduite et la maîtrise de ce projet. Or, l'option d'un financement privé l'obligeait à renoncer à être propriétaire et à n'être seulement que maître de l'ouvrage délégué.

C'est donc dans le cadre d'un financement conventionnel qu'il soumettra au Grand Conseil une demande de crédit de 71,4 millions de francs nécessaires à la réalisation du Bâtiment de la Microtechnique Microcity.

Outre le financement du bâtiment proprement dit à hauteur de 65,2 millions de francs, ce montant inclut une réserve de 3,7 millions de francs pour divers et imprévus, 1,2 million pour des coûts liés au budget d'études et 1,3 million pour les coûts annexes dus à la construction du bâtiment.

Besoins de financement de 2010 à 2012

En termes d'investissement, les besoins de financement sont estimés à 8 millions en 2010, 34,025 millions en 2011 et 29,375 millions en 2012. Pour 2010, les 8 millions doivent pouvoir être financés par une nouvelle réserve d'investissements pour des projets de redéploiement économique, dotée de 12 millions de francs, qu'il est proposé de constituer dans le cadre du bouclage des comptes 2009. Pour 2011, et après accord du Grand Conseil, la BCN procédera à un remboursement partiel de 25 millions de francs du capital de dotation, qui passera ainsi à 100 millions de francs. Conjointement, l'Etat bénéficiera d'un agio (plus-value) de 25 millions de francs également. Ainsi, l'Etat encaissera au total 50 millions de francs et comptabilisera un bénéfice de 25 millions

Cette opération est à mettre en perspective avec la reprise des actifs et passifs du Crédit Foncier Neuchâtelois en 1994. Elle augmentera en 2011 la marge d'autofinancement et par conséquent le volume d'investissement autorisé par les mécanismes du frein à l'endettement. Pour 2012, des efforts importants seront à consentir dans d'autres domaines de dépenses, afin d'améliorer la marge d'autofinancement. Les économies structurelles devraient alors porter leurs premiers fruits.

Implantation et développement progressif de l'EPFL

Pour rappel, l'objectif de l'EPFL est de développer l'IMT à Neuchâtel en implantant 12 chaires à terme. L'antenne neuchâteloise de l'EPFL se développera dans le « green manufacturing » et gardera sa vocation de valorisation et de relation avec l'industrie. Et cette année, une nouvelle chaire en « Microengineering for Energy » sera créée et installée dans les locaux actuellement occupés par l'IMT. De 2011 à 2012, une à deux nouvelles chaires seront créées annuellement à Neuchâtel, l'objectif étant donc de passer à 12 chaires.

Actuellement, les six chaires sont réparties dans deux bâtiments. Le nouveau Bâtiment de la Microtechnique permettra à l'IMT de se rassembler sous un seul toit. Situé idéalement tout proche du CSEM et de la HE-Arc, le nouveau bâtiment renforcera les synergies entre ces institutions et créera un véritable Pôle de la microtechnique à Neuchâtel.

Le site de la Maladière occupe aujourd'hui quelques 300 personnes ; à terme, avec le déménagement de l'IMT et le développement de nouvelles chaires, ce seront quelque 700 personnes qui travailleront sur ce pôle.

Etape capitale pour le développement du Pôle

L'évolution des travaux nécessaires à la construction de ce bâtiment se déroulera selon la planification à un rythme particulièrement soutenu. Les travaux débuteront ainsi en septembre 2010 et dureront deux ans. Le nouveau Bâtiment de la Microtechnique devrait être donc terminé en octobre 2012.

Le Conseil d'Etat tient à honorer ses engagements envers l'EPLF et se donnera les moyens de financer ce projet vital pour le développement économique et scientifique de notre canton, ainsi que son rayonnement.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 1^{er} avril 2010